

## INFORMATION DESTINEE A TOUS LES PARENTS D'ELEVES

Madame, Monsieur,

Après de longues semaines d'attente (depuis le 6/06/2014), nous recevons enfin ce vendredi 11 juillet 2014 la réponse tant attendue de l'inspection académique sur l'organisation scolaire applicable à la rentrée prochaine.

Les horaires retenus pour les 2 établissements de la commune sont les suivants :

Ecole élémentaire :

	Enseignement matin		Pause méridienne		Enseignement après-midi	
	*Début	*Fin	*Début	*Fin	*Début	*Fin
Lu	8:30	11:30	11:30	13:30	13:30	15:00
Ma	8:30	11:30	11:30	13:30	13:30	16:30
Me	8:30	11:30				
Je	8:30	11:30	11:30	13:30	13:30	15:00
Ve	8:30	11:30	11:30	13:30	13:30	16:30

Ecole maternelle Les Petits Hérissons :

	Enseignement matin		Pause méridienne		Enseignement après-midi	
	*Début	*Fin	*Début	*Fin	*Début	*Fin
Lu	8:30	11:40	11:40	13:30	13:30	16:20
Ma	8:30	11:40	11:40	13:30	13:30	14:50
Me	8:30	11:30				
Je	8:30	11:40	11:40	13:30	13:30	16:20
Ve	8:30	11:40	11:40	13:30	13:30	14:50

Comme l'indique l'emploi du temps ci-dessus, les N.A.P. (nouvelles activités périscolaires) auront lieu à l'issue des heures d'enseignement soit de **15h à 16h30** les lundis et jeudis pour l'école élémentaire JEAN CARCY et les mardis et vendredis pour l'école maternelle les PETITS HERISSONS dès la première semaine de la rentrée scolaire.

Nous vous joignons ci-après la fiche d'inscription aux nouvelles activités périscolaires pour chacun des enfants scolarisés dans les établissements de la commune d'Héricy. Nous vous remercions par avance de nous la transmettre, dans la mesure du possible, **avant le 20 août 2014** en mairie auprès du Service des Affaires scolaires.

En attendant, nous vous souhaitons, Madame, Monsieur, d'excellentes vacances estivales.

Bien amicalement,

Mme Sylvie Bouchet-Bellecourt  
Maire de la commune d'Héricy

Mme GUEGADEN Flore  
Déléguée adjoint à la petite enfance,  
Enfance,  
Centre de loisirs  
Restauration scolaire